

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Établi sur la base des documents listés au § 2.1 de la Page 2

Date du rapport : **29/09/2015**

Indice du rapport : **0**

Objet de l'indice : **Première diffusion**

Dossier d'Assurance :	Dossier de Contrôle Technique n° :	C14200237
Dommages-ouvrage	Ingénieur :	Laurent VASSEUR
	V/BDC n° 99/ALO PREST 6288 notifié le	04 avril 2014

Référence du rapport : **LVA/HDA-C/20-15L1860**

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A. AFFAIRE :

- Code postal, commune : **92700 COLOMBES**
- Rue ou Lieudit : **69, rue de l'Industrie**
- Désignation : **Création d'un ensemble de grille d'entrée – Lycée Garamont**
- Destination : **ERP type R**

B. MAÎTRE DE L'OUVRAGE : ACADEMIE DE VERSAILLES

C. MAÎTRE DE L'OUVRAGE DÉLÉGUÉ : /

D. ARCHITECTES / MAÎTRE D'ŒUVRE : A. GIGNOUX Architecte

E. BUREAUX D'ÉTUDES :

- Sol : /
- Structure : /
- Autres : /

F. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT : /

G. CALENDRIER DES TRAVAUX : Délai en mois : **2** Démarrage : **/**

H. MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE : L+S

I. OUVRAGES À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL : (définition de la police « Dommages - Ouvrage »)

Non Oui



2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.1. Documents examinés

- CCTP travaux TCE mars 2013 ;
- Ensemble de plans novembre 2013.

2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.2. Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés (1/1)

Les travaux concernent la création d'un portail extérieur au lycée Garamont.

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable	D : Défavorable	S : Suspendu	HM : Hors Mission	SO : Sans Objet	AVIS
---------------	-----------------	--------------	-------------------	-----------------	------

La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

3.1. AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES (Mission L)

3.1.1. OUVRAGES DE RESEAUX DIVERS ET DE VOIRIE

- 3.1.1. A. Réseaux divers dont la destination est la desserte privative de la construction
- 3.1.1. B. Voirie, à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières, dont la destination est la desserte privative de la construction

HM

HM

F

3.1.2. OUVRAGES DE FONDATION

Désignation	Type de fondation
portail	longrines

3.1.3. OUVRAGES D'OSSATURE

- | | |
|---|--|
| - Maçonnerie : <input type="checkbox"/> | - Béton : <input type="checkbox"/> . Armé |
| - Métal : <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> . Précontraint |
| - Mixte : <input type="checkbox"/> | - Bois : <input type="checkbox"/> . Traditionnel |
| - Textile : <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> . Lamellé-collé |

SO

F

SO

SO

SO

3.1.3. A. Eléments porteurs :

- béton ou maçonnerie
- charpente métallique
- structures métallo - textile
- charpente en bois
- structure mixte béton - acier ou béton - bois

SO

F

SO

SO

SO

3.1.3. B. Contreventements :

- béton ou maçonnerie
- charpente métallique
- structures métallo - textile
- charpente en bois
- structure mixte béton - acier ou béton - bois

SO

F

SO

SO

SO

3.1.4. SO

3.1.4.1. Clos :

- ###### 3.1.4.1. a. Parties enterrées y compris leur caractère étanche

SO

SO

- ###### 3.1.4.1. b. Façades et pignons

- éléments de maçonnerie, béton : Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------

- façade rideaux : Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------

- panneaux ou éléments préfabriqués : Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------

- bardage ou vêture : Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------

- ###### 3.1.4.1. c. Menuiseries extérieures

SO

3.1.4.2. Couvert :

- ###### Toitures

- étanchéité : Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------

- couverture : Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------

SO

SO

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable	D : Défavorable	S : Suspendu	HM : Hors Mission	SO : Sans Objet	AVIS
---------------	-----------------	--------------	-------------------	-----------------	------

La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

3.1.5. POUR LES BATIMENTS, AVIS SUR LES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLEMENT LIÉS AUX OUVRAGES (mission L)

- | | |
|---|----|
| - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de réseaux divers et de voirie dont la destination est la desserte privative de la construction | SO |
| - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de fondation | SO |
| - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages d'ossature | SO |
| - Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de clos et couvert..... | SO |
| - Éléments d'équipement dont la défaillance rend un ouvrage impropre à sa destination | SO |

Constituent des « ouvrages » au sens du présent rapport :

- Les réseaux divers et de voirie (à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières) dont la destination est la desserte privative de la construction ;
- Les ouvrages de fondation ;
- Les ouvrages d'ossature ;
- Les ouvrages de clos et de couvert.

Constituent des « éléments d'équipement » au sens du présent rapport, les parties de la construction autres qu'ouvrages.

Constitue un « élément d'équipement indissociablement lié à un ouvrage » au sens du présent rapport, tout élément d'équipement dont la dépose *ou* le démontage *ou* le remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable	D : Défavorable	S : Suspendu	HM : Hors Mission	SO : Sans Objet	AVIS
---------------	-----------------	--------------	-------------------	-----------------	-------------

La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

3.2. AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LES CONSTRUCTIONS (Mission S)

- Communication des attendus du Permis de Construire ou de l'avis des autorités	SO
- Conception et desserte	F
- Isolement par rapport aux tiers.....	HM
- Résistance au feu des structures	HM
- Couvertures et façades	HM
- Distribution intérieure	HM
- Locaux à risques particuliers d'incendie	HM
- Conduits et gaines	HM
- Dégagements.....	HM
- Aménagements intérieurs.....	HM
- Déserfumage.....	HM
- Moyens de secours et alerte	HM
- Installations électriques (courants forts)	F
- Installations de chauffage, ECS, ventilation, réfrigération, climatisation	HM
- Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés	HM
- Installations de fluides médicaux.....	SO
- Installations de VMC-Gaz	SO
- Conduits de fumée	HM
- Installations d'ascenseurs et de monte-charges	HM
- Portes automatiques de garages, portes et portails automatiques.....	F
- Appareils sous pression de gaz et de vapeur	HM
- Garde-corps et fenêtres basses	HM
- Ouvrants en élévation ou en toiture, parois transparentes ou translucides	HM

4 - RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS FORMULEES

Nous formulons un avis favorable sur le projet.

5 - DOCUMENTS A COMMUNIQUER

-Les documents et fiches techniques d'exécution des entreprises.

6 - SIGNIFICATION DES AVIS

- **F** : L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.
- **S** : L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.
- **D** : L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.
- **SO** : L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.
- **HM** : L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visés par notre contrat de contrôle technique.

7- RAPPELS

- La destination initiale des ouvrages sera maintenue.
- L'utilisation « normale » des ouvrages et équipements devra être assurés par les exploitants.
- Une maintenance régulière sera mise en place en vue de garantir la pérennité des ouvrages et éléments d'équipements.
- BTP Consultants, dans le cadre de sa prestation, s'assure que les autocontrôles incombaient aux entreprises - tel que rappelé à l'article 1792-1 du Code Civil - s'effectuent pendant l'exécution des travaux d'une manière satisfaisante. BTP Consultants procède, par elle-même, au contrôle par sondage de l'exécution des travaux.
- Il convient de communiquer à BTP Consultants le ou les noms des personnes chargées de l'autocontrôle, notamment sur chantier, et de préciser la liste des vérifications envisagées par les entreprises ainsi que les modalités de formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.

Fait à Clichy, le 29 septembre 2015

Le Chef d'Agence Paris :

Laurent VASSEUR

